



Saisie vente ?? sur un étudiant non solvable !

Par **Scar56**, le **04/04/2009** à **12:27**

Bonjour,rrnrEn 2006 j'ai fait l'objet d'un jugement en ma défaveur me donnant des dommages et intérêts à payer à certaines sociétés vidéo. Je n'avais toujours pas commencer à régler étant donné les sommes demandées et mon statut d'étudiant boursier (qui prouve que je ne roule pas sur l'or). Et il y a une semaine je reçois un courrier d'huissier de commandement aux fins de saisie vente. rnJe vous demande donc vos conseils, peut t'il vraiment venir me saisir le peu de bien que j'ai ou est ce juste une menace pour me faire peur ? rnEst ce que je peut les faire attendre jusqu'à ce que j'ai un travail et une situation ? Ou bien suis je obligé de mettre en place un échéancier pour éviter qu'ils me saisissent mes biens ?rrnrJe vous remercie.

Par **superve**, le **04/04/2009** à **23:50**

BonjourrrnrL'huissier peut tout à fait saisir les biens saisissables que vous possédez (télé, ordinateur, voiture). Le meilleur moyen d'éviter cela est effectivement de conclure un échéancier avec lui.rrnrBien cordialement